Liste des fonctionnalités obligatoires à la certification NF 525 pour un logiciel de catégorie B

Identification du logiciel :	Absente	Implémentée
Accès à tout moment aux informations suivantes :	Absente	Implementee
Numéro de série du système certifié.		
Numéro de licence de l'utilisateur.		
Logo et référence de la marque NF525.		
Numéro de certificat NF525.		
La version du logiciel certifiée utilisée Identification de l'émetteur des pièces justificatives :	Absente	Implémentée
1 - 1		•
L'entité exploitant le logiciel doit entrer les informations su puissent être restituées sur les pièces justificatives :	iivantes aim notai	ilinent qu'elles
Nom ou raison sociale.		
Adresse, Ville, Code postal, Pays.		
Forme juridique.		
Capital social.		
Numéro de TVA intracommunautaire.		
Numéro de SIREN et de SIRET.		
RCS, Ville du greffe d'immatriculation.		
Numéro d'inscription au répertoire des métiers.		
Code NAF ou code APE		
→ La liste complète des données à fournir par l'émetteur	ost disponible on	[D12 6 1 2]
Attribution d'identifiants aux données :	Absente	Implémentée
	Ausente	implementee
Les identifiants doivent être uniques, leur affectation doit être irréversible et intangible.		
Création d'une séquence continue pour les pièces	Absente	Implémentée
justificatives :	Absente	implementee
Les pièces justificatives doivent être numérotées dans		
une séquence continue par période ou par exercice.		
La séquence continue ne peut être rompue que par la		
clôture d'une période.		
Gestion du paramétrage :	Absente	Implémentée
La valeurs des paramètres du logiciel doit pouvoir être		
consultée, ceux impactant la conformité du logiciel		
doivent être listés et consultables.		
Gestion des pièces justificatives :	Absente	Implémentée
Les pièces justificatives générées par le logiciel doivent		
comporter toutes les données recensées en [R12] et		
[R13].		
Création de factures :	Absente	Implémentée
Création d'un identifiant séquentiel, continu,		
chronologique et dédié.		
Les données de la facture ont été validées.		
On ne peut imprimer qu'un original pour le client et un		
pour l'utilisateur, les impressions supplémentaires		
seront des duplicatas.		
La facture doit comporter toutes les données du		
dictionnaire de données [R12]		
Les factures proforma sont différenciées des factures		
classiques (identifiants, séquence)		
Les pièces justificatives établie en amont de la facture		

(ex : bon de commande) sont figées après création de la facture (annulation, suppression, modification, impossible).
impossible).
On doit pouvoir générer des factures d'acomptes
(avoirs).
En cas d'acompte, la facture finale rappelle le numéro
des factures d'acompte et leur montant.
des lastares à assimpte et leur montant.
Traitement du Z de caisse : Absente Implémentée
Le Z de caisse peut être généré a partir des données
cumulatives sécurisées (grands-totaux).
Possibilité de générer un Z de caisse journalier /
mensuel sous forme d'un fichier ouvert et sécurisé.
Le Z de caisse journalier / mensuel doit posséder un
numéro d'identification séquentiel et chronologique.
On doit pouvoir extraire le Z de caisse en l'imprimant ou
sous forme d'un fichier.
Le Z de caisse des 6 années précédentes et de
l'exercice en cours doivent être conservées.
Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité du fichier
associé au Z de caisse journalier / mensuel.
_
Création de duplicatas : Absente Implémentée
Les données de l'original doivent être restituées à
l'identique sur le duplicata.
Le logiciel enregistre si un duplicata a été émis et le
nombre d'exemplaires de celui-ci.
Les duplicatas de factures sont obligatoires.
Les duplicatas de pièces justificatives générés avant et
après la transaction sont autorisés.
Toute émission de duplicata est tracée dans le JET .
[R13]
L'utilisateur doit pouvoir saisir dans un champ sécurisé
le motif d'émission du duplicata.
La pièce originale doit avoir été émise avant la facture
pour qu'on puisse générer son duplicata.
Clôture des périodes : Absente Implémentée
Le logiciel doit permettre au minimum un clôture
journalière, mensuelle et annuelle (ou par exercice).
Le cumul du grand total période doit être enregistré
comme dans [R12].
La clôture journalière ne peut dépasser 24h que si elle
est effectuée avant l'ouverture de la période quotidienne
suivante.
En cas du dépassement des 24h pour la clôture
l'événement est inscrit dans le JET.
La clôture doit générer un récapitulatif des principaux cumuls sur la période contenant :
- La date et l'heure de clôture.
- La date et medie de ciotale.
L'identifient et les correctéristiques de la période
- L'identifiant et les caractéristiques de la période.
Danies du sursul du mand tetal de la slêture
- Reprise du cumul du grand total de la clôture
précédente.
- Grand total de la période clôturée.

→ Ce récapitulatif peut être assimilé au Z de caisse.		
La clôture permet de produire les données cumulatives		
sécurisées.		
L'absence de clôture doit empêcher l'ouverture de la		
période suivante.		
Les données d'une personnes clôturée ne peuvent pas		
être modifiées.		
Gestion des données cumulatives :	Absente	Implémentée
Les grands totaux périodiques sont conservés de		
manière permanente dans le logiciel.		
Les grands totaux sont sécurisés comme défini en		
[R12/R13]		
Enregistrement d'un grand total par facture.		
Au moment de la clôture, le logiciel enregistre un grand		
total période.		
Le logiciel doit gérer un grand total perpétuel en cumul		
algébrique (GTPCA) qui est le cumul algébrique du		
chiffre d'affaire décompté depuis le début de l'utilisation		
du logiciel.		
Gérer le grand total perpétuel en valeur absolue		
(GTPVA) qui est le cumul en valeur absolue du chiffre		
d'affaire décompté depuis le début de l'utilisation du		
logiciel.		
Le GTPCA et GTPVA sont enregistrés à chaque clôture		
de caisse.		
de caisse.		
de caisse.	Absente	Implémentée
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques :		·
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle	es internes « docui	nentés » et «
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: -> La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19].	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle).	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation,	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation,	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période.	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur.	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET.	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET.	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
de caisse. Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET. Tout import ou export de données dans le logiciel est noté dans le JET.	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET. Tout import ou export de données dans le logiciel est noté dans le JET. Le logiciel doit permettre d'enregistrer dans le JET la	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET. Tout import ou export de données dans le logiciel est noté dans le JET. Le logiciel doit permettre d'enregistrer dans le JET la raison des opérations de maintenances qui donneraient	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET. Tout import ou export de données dans le logiciel est noté dans le JET. Le logiciel doit permettre d'enregistrer dans le JET la	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des
Le GTPCA et le GTPVA ne sont jamais remis à zéro. Fonctionnement du journal des événements techniques: → La Piste d'audit fiable consiste à mettre en place des contrôle permanents » spécifiques à la gestion des factures. Elle permet factures et de convaincre le vérificateur fiscal du sérieux de vos Le JET doit enregistrer tous les événements listés en [R19]. Le JET n'est pas modifiable ni effaçable (hors purge partielle). Les JET doit être pouvoir être restitué (consultation, export) pour produire la synthèse des événements d'une période. Le consultation du JET doit permettre une gestion d'habilitation pour l'utilisateur. Un changement du droit d'accès au JET pour un utilisateur doit être enregistré dans le JET. L'installation d'une nouvelle version du logiciel doit être enregistré dans le JET. Tout import ou export de données dans le logiciel est noté dans le JET. Le logiciel doit permettre d'enregistrer dans le JET la raison des opérations de maintenances qui donneraient	es internes « docui d'apporter la preu	nentés » et « ve de la validité des

transaction doivent être tracées.		
La modification d'une donnée de gestion doit être		
tracée.		
La modification d'un paramètre impactant la conformité doit être tracée.		
En cas de modification la valeur précédente est		
enregistrée dans le JET.		
Un changement des données identifiant l'assujetti à la		
TVA doit être enregistré dans le JET.		
Un changement dans la numérotation des séquences		
chronologiques continues doit être noté dans le JET.		
Validation dives mikes instificative .	Aboonto	Implémentée
Validation d'une pièce justificative :	Absente	Implémentée
Le logiciel possède une fonction de validation des		
documents qui sécurisé les données.		
Toute donnée émise par le logiciel (impression,		
transmission de fichier) doit avoir été enregistrée au		
préalable.		
Abandon de saisie :	Absente	Implémentée
Tout abandon de saisie doit être enregistré dans le JET.	710001110	Implementee
Tout abandon de saisie doit etre emegistre dans le se 1.		
Annulation ou modification :	Absente	Implémentée
Les opérations d'annulation ou de modification doivent		
être tracées.		
La facture d'avoir émise par le logiciel doit mentionner le		
numéro de la facture originale.		
	A I	11717
Gestion des archives fiscales :	Absente	Implémentée
Gestion des archives fiscales : Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales : Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales : Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales : Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale. Les données de vente et d'encaissement.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale. Les données de vente et d'encaissement. Les données cumulatives(grands totaux) La traçabilité des duplicatas.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale. Les données de vente et d'encaissement. Les données cumulatives(grands totaux)	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale. Les données de vente et d'encaissement. Les données cumulatives(grands totaux) La traçabilité des duplicatas.	Absente	Implémentée
Le logiciel doit produire une archive fiscale contenant toutes les données des dictionnaires R12 et R13. Les fichiers d'archive fiscale sont ouverts et sécurisés selon les méthodes citées en [6.9.2] et conformes au format définis dans la partie 2. La production d'une archive Contenu des archives fiscales: Données d'identification de l'exploitant du logiciel et du logiciel. Date de constitution de l'archive. La période de l'archive fiscale. Les données de vente et d'encaissement. Les données cumulatives(grands totaux) La traçabilité des duplicatas. Les données de vente issues des fonctions spéciales.	Absente	Implémentée

La documentation de l'archive doit être disponible en permanence. Conservation des données : Absente Implémentée L'ensemble des données doivent être conservées pour les 6 années précédata l'année en cours. Purge des données concernées et la génération des archives fiscales concernées et la génération des archives fiscales concernées et la génération des archives fiscales concernent cette période. La fonction de purge ne doit pas altèrer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Absente Implémentée en cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données connées doiner détre conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit prévoir une signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit provoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Llauabir o dait âtua armiaitable a fraufusant du la siaial		
Conservation des données : Absente Implémentée L'ensemble des données doivent être conservées pour les 6 années précédant l'année en cours. Purge des données : Absente Implémentée La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET : Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données (L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	L'archive doit être exploitable séparément du logiciel.		
Conservation des données: L'ensemble des données doivent être conservées pour les 6 années précédant l'année en cours. Purge des données: La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	•		
L'ensemble des données doivent être conservées pour les 6 années précédant l'année en cours. Purge des données : Absente Implémentée La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit resituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	permanence.		
L'ensemble des données doivent être conservées pour les 6 années précédant l'année en cours. Purge des données : Absente Implémentée La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit resituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Consorvation des dennées :	Abconto	Implémentée
les 6 années précédant l'année en cours. Purge des données: Absente Implémentée La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit resitiuer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le		Ausente	implementee
Purge des données : Absente Implémentée La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET : Absente Implémentée En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
La purge ne peut se faire qu'après la clôture de la période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Les erreurs d'intégrité divovent être enregistrées dans le		Absorts	Implémentée
période des données concernées et la génération des archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	V	Absente	impiementee
archives fiscales concernant cette période. La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
La fonction de purge ne doit pas altérer les données cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
cumulatives. La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
La purge des données doit être enregistrée dans le JET. Purge partielle du JET: Cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Purge partielle du JET : En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données : Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données l'enregistrement définitif des données l'entregistrement définitif des données l'entregistrement définitif des données les dictionnaires (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	La purge des données doit etre enrégistrée dans le JET.		
En cas de présence d'une fonction de purge du JET, le logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données l'enregistrement définitif des données l'entregistrement définitif des données l'entregistrement définitif des données les dictionnaires (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Purge partielle du JET :	Absente	Implémentée
logiciel doit dissocier les données du JET en deux ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
ensembles distinct l'un purgeable et l'autre non purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
purgeable. La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données: Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
La purge partielle du JET ne peut se faire qu'après la clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	·		
Clôture et la génération de l'archive fiscale annuelle. Les éléments du JET purgeables sont définis en R19. Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Sécurisation et inaltérabilité des données : Absente Implémentée Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Le logiciel doit respecter le format des données défini dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
dans les dictionnaires pour la signature électronique. Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Sécurisation et inaltérabilité des données :	Absente	Implémentée
Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité : Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Le logiciel doit respecter le format des données défini		
Les données doivent être hachées avant la génération de la signature. Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	dans les dictionnaires pour la signature électronique.		
Les données doivent être signées au moment de l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
l'enregistrement définitif des données L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	de la signature.		
L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Les données doivent être signées au moment de		
Clé asymétrique. La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	l'enregistrement définitif des données		
La signature doit être conforme aux recommandations administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	L'éditeur doit prévoir une signature électronique avec		
administratives (RSA 2048, elliptic curve 224) Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	clé asymétrique.		
Le logiciel doit restituer la signature des pièces justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	La signature doit être conforme aux recommandations		
justificatives comme indiqué en R12 La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	administratives (RSA 2048, elliptic curve 224)		
La signature doit être construite au minima à partir de certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
certaines zones obligatoires définies dans les dictionnaires de données. Contrôle de l'intégrité: Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Contrôle de l'intégrité : Absente Implémentée Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	dictionnaires de données.		
Le logiciel doit pouvoir contrôler l'intégrité des données contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le	Contrôlo do l'intégrité :	Abconto	Implémentés
contribuant a la création de l'archive fiscale. Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le		Absente	пприетнениее
Les erreurs d'intégrité doivent être enregistrées dans le			
JET.			
On doit pouvoir contrôler l'intégrité de l'archive fiscale			
sécurisée.	•		
			1
Gestion de l'administration : Absente Implémentée	Gestion de l'administration :	Absente	Implémentée
On doit pouvoir gérer des profils utilisateurs et leurs	On doit pouvoir gérer des profils utilisateurs et leurs		
droits d'accès pour les fonctions impactant la conformité			
du logiciel.	·		
On doit pouvoir consulter la liste des utilisateurs et leurs			

droits d'accès. La forme de l'identifiant des utilisateurs est définie dans		
les dictionnaires de données.		
Imports de données :	Absente	Implément
Le logiciel doit pouvoir conserver les informations	Absente	Implemen
échangées avec d'autres systèmes et utilisées pour		
produire des données de vente et d'encaissement.		
Export comptable :	Absente	Implément
Le logiciel doit pouvoir fournir un fichier d'export		
comptable et en garantir l'authenticité.		
Le logiciel peut enregistrer dans le JET une empreinte		
de ce fichier.		
Le logiciel doit conserver les fichiers d'exports de		
l'exercice en cours.		
En cas de purge les fichiers d'export comptable de		
l'exercice en cours sont intégrés dans l'archive en cours		
Le fichier d'export ne peut être créé que pour une		
période clôturée.		
Le contenu du fichier doit permettre la révision des		
écritures comptables.		
Restitution de la clé publique :	Absente	Implément
La clé publique doit pouvoir être mise à la disposition	Absente	Implement
des autorités.		
Gestion des opérations de trésorerie :	Absente	Implément
Toute opération de trésorerie (acompte, carte-cadeau)		
doit être enregistrée dans le logiciel sans impact sur les		
grands-totaux.		